



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1865

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE
DANS LE SECTEUR DU PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU PÔLE SANTÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 1865 intitulé :
« Règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la construction dans le secteur du plan particulier d'urbanisme du Pôle santé »
2. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 1^{er} décembre 2025 à 18 h 30, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le [projet de règlement n° 1865](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du règlement n° 1865

Le règlement n° 1865 a pour objet de prescrire des interdictions temporaires et des règles particulières de lotissement et de zonage relativement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés, dans le territoire du plan particulier d'urbanisme (PPU) du Pôle Santé. Ces mesures resteront en vigueur jusqu'à ce que la réglementation d'urbanisme soit révisée afin de refléter la vision de développement définie pour ce secteur stratégique.

En résumé, ce règlement agit comme une mesure transitoire pour :

- préserver la cohérence du développement en attendant l'adoption des nouvelles normes;
- assurer la compatibilité des projets avec la future vocation du Pôle Santé, qui s'articule autour de l'arrivée de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges et d'un aménagement durable et intégré;
- éviter des constructions non conformes à la vision d'un quartier axé sur la santé, l'accessibilité et la qualité de vie.

Service de l'aménagement du territoire
7 novembre 2025

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 novembre 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Contrôle intérimaire : Territoire visé du PPU du Pôle santé

